

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHÉL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ROYER

Délibération n°2024-110

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 12

EAU ASSAINISSEMENT RENOUVELLEMENT DU POSTE DU MOCQUETET ET DE RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE SECTEUR DE DAHOUEÏ (PLENEUF-VAL-ANDRE) - PROJET

Les réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le secteur de Dahouët, à Pléneuf Val André, sont dans un état très dégradé. Le poste de relèvement des eaux usées du Mocquetet nécessite également d'être remplacé. Le 23 mai 2023, le Conseil communautaire a validé un programme de travaux, permettant la réhabilitation, sur trois ans et la création d'un nouveau poste de relèvement des eaux usées en lieu et place de l'ancien poste non sécurisé afin de limiter l'apport d'eaux claires parasites dans le système d'assainissement.

Ce programme est décomposé en 2 temps :

- La première tranche de travaux pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable quai des Terre Neuvas est terminée.
- La deuxième tranche comprend la création d'un nouveau poste de relèvement avec tamponnage (mise en conformité et sécurisation) sous le parking du quai des Terre Neuvas, le renouvellement et l'extension du réseau gravitaire et de refoulement d'eaux usées (1650 ml) et le renouvellement du réseau d'eau potable (700 ml) sur les rues du Port, du Minihiy et de la Cour.

Les études géotechniques réalisées à la suite de la validation du programme ont permis d'identifier de fortes contraintes liées, notamment, à la circulation importante d'eau dans le sous-sol. Pour gérer les venues d'eau en phase chantier (estimées à 150 m³/h) et assurer un soutènement efficace de la zone de terrassement, le maître d'œuvre a été amené à modifier la proposition technique et le chiffrage. Partant d'une solution initiale prévoyant un poste de relèvement et trois bâches PEHD de stockage en parallèle, il est proposé finalement un poste avec stockage intégré afin de réduire la surface de terrassement et donc les coûts liés au soutènement et à la gestion des eaux de chantier.

Le chiffrage réévalué de la deuxième tranche en phase projet s'élève à 1 941 990,50 € HT avec la répartition suivante :

Poste de relèvement et stockage	1 077 500,00
Réseau eaux usées gravitaire et refoulement	653 057,50
Réseau eau potable	211 433,00
Total € HT	1 941 990,50

Les surcoûts identifiés entre le programme et la phase projet sont principalement liés au soutènement et à la gestion des eaux en phase chantier.

Vu la délibération n°2023-072 du 23 mai 2023, validant le programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le secteur de Dahouët et fixant l'enveloppe financière affectée à ces travaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le projet relatif à la deuxième tranche de travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur le secteur de Dahouët, incluant le remplacement du poste de relèvement du Mocquetet,
- FIXE le coût prévisionnel des travaux associé à ce projet à :
 - o 1 730 557,50 € HT (valeur juin 2024) pour la partie eaux usées,

- 211 433,00 € HT (valeur juin 2024) pour la partie eau potable,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **16 JUIL. 2024**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

16 JUIL. 2024

De la publication le

16 JUIL. 2024

Pour le Président

Par Délégation

Lydie MICHEL

Directrice

Administration Générale